

Pour retrouver les offres de postes
et pour en savoir plus sur le VSI,
scannez les QR codes !

Offres de
poste



Tout savoir sur
le volontariat



Chargé de projet de mobilité internationale

Hervé TRITSCHBERGER

herve.tritschberger@gescod.org

+33(0)7 70 95 01 20

Gescod - Siège

Espace Nord-Sud

17 rue de Boston

67000 Strasbourg

gescod@gescod.org

+33(0)3 88 45 59 89

www.gescod.org



Le volontariat comme engagement citoyen pour la solidarité internationale



Avec le soutien de :



Volontariat Solidarité Internationale (VSI)

Le Volontariat de Solidarité Internationale est un dispositif encadré par la loi du 23 février 2005 permettant à toute personne majeure d'accomplir « une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire ».

Un engagement qui permet au volontaire d'exercer des responsabilités et d'affirmer ses compétences, ses aptitudes dans un contexte interculturel. Une expérience unique qui permet de se réaliser tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

Comment ça se passe ?



Être âgé au minimum de 18 ans, pas de limite d'âge supérieur.



Engagement minimum de 12 mois et 24 mois au maximum. L'expérience est plafonnée à 6 ans au cours de la vie.



Les profils sont des personnes ayant des diplômes, une formation ou une expérience professionnelle dans le domaine recherché.

Avec qui ?

GESCOD, organisme agréé d'envoi de volontaires de solidarité internationale dans le Grand Est, recense des offres de poste de VSI pour des projets de coopération et de solidarité internationale et propose des postes de volontariat. Il met des volontaires à disposition des structures partenaires et les accompagne tout au long de leur parcours.



En clair, ça se traduit comment ?



Une formation de préparation au départ



Un accompagnement personnalisé, centré sur l'expérience humaine à travers une méthodologie de recherche-action



Un accompagnement lors du retour en France avec une valorisation de l'expérience auprès de la société.

Quelles garanties m'offre GESCOD ?



Une indemnité mensuelle

Une protection sanitaire et sociale complète

Une assurance vieillesse



Une indemnité de réinstallation (sous condition de durée de séjour)

Les frais de voyage aller-retour sur le lieu de la mission



2 jours minimum de congé par mois de mission effectué si le contrat a une durée égale ou supérieure à 6 mois